

Procès-verbal de la réunion plénière 'Belgian GAAP' du mercredi 9 mai 2012***Membres présents:***

M. Jan Verhoeve, président

Mmes. Micheline Claes, Cathérine Dendauw, Laurence Pinte, Véronique Tai, MM. Thierry Lhoest, Luc Van Brantegem et Hugo Van Passel

Membres représentés par procuration:

Mmes. Christine Collet, Véronique Goddeeris, Veerle Sleenwagen et M. Guy Girouille

Lors de cette réunion plénière relative à la législation belge, plusieurs sujets ont été examinés.

Les membres de la Commission des Normes Comptables ont approuvé le projet d'avis relatif à la notion d'intérêt négligeable en matière de l'obligation d'établir des comptes consolidés.

Les membres ont par ailleurs examiné le projet d'avis thématique sur les immobilisations incorporelles et le projet d'avis portant révision des avis 126/9 et 126/10, ainsi que la note de travail relative à la reconnaissance des produits.

Les membres se sont également penchés sur une question relative au traitement comptable de l'or monétaire dans les bureaux de change et sur une question portant sur les conséquences comptables de la mise en liquidation ou de la faillite d'une entreprise d'assurance.

Ils ont enfin examiné une question relative à l'application de l'article 515bis du Code des sociétés imposant l'obligation de divulguer les participations importantes dans une société anonyme non cotée, en lien avec les mentions à reprendre dans l'annexe.